

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés repérés aux documents graphiques du règlement, pièces n°5 du dossier de PLU, au titre de l'article L. 123-2 du code de l'urbanisme sont les suivants :

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE <i>Approchée en m²</i>
1	Équipement public –	Commune	2 053 m ²
2	Liaison douce	Commune	698 m ²
3	Forage	Syndicat des eaux de la Rémarde	1 617 m ²
4	Chemin de promenade	Commune	4 269 m ²
5	Espace public	Commune	329 m ²
7	Voirie	Commune	1 409 m ²
8	Voirie – espace public	Commune	998 m ²
10	Parking	Commune	87 m ²
11	Equipement public – logements sociaux	Commune	643 m ²
12	Elargissement de voirie	Commune	1 506 m ²
13	Voirie	Commune	807 m ²
14	Voirie	Commune	2 149 m ²
TOTAL			16 565 m²